

DECHETS DANS LES RESEAUX : RAPPEL IMPORTANT AUX USAGERS

Depuis plusieurs jours, nos équipes constatent une augmentation très importante des lingettes dans le réseau d'assainissement, ainsi que la présence d'objets inappropriés (coquillages, restes alimentaires...) sur le secteur du bourg.

Ces dépôts perturbent fortement le fonctionnement du réseau : colmatage du dégrilleur, hausse des volumes de boues, risques de débordements et interventions d'urgence.

Rappel : ce qui ne doit jamais être jeté dans les toilettes

- ✗ Lingettes (même dites *biodégradables*)**
- ✗ Essuie-tout, cotons, protections hygiéniques**
- ✗ Graisses, huiles, restes alimentaires**
- ✗ Déchets divers (coquillages, sable, objets solides)**

Ces déchets doivent être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

Responsabilité des usagers - Risques de facturation :

Conformément au Règlement d'assainissement du SIEPARE, **il est strictement interdit de rejeter tout corps solide ou substance susceptible de nuire au fonctionnement du réseau (Art. 1.7 – Rejets interdits)**

En cas de dégradation, obstruction ou casse d'un ouvrage public due à des rejets non conformes,

→ les frais de remise en état, d'intervention, de contrôle et d'analyse peuvent être refacturés à l'usager responsable, conformément aux articles 7.2 et 7.5 du règlement

Pourquoi vos gestes comptent

Limiter les dépôts dans le réseau permet :

- d'éviter des pannes et débordements,
- de réduire les coûts d'exploitation,
- de préserver le milieu naturel.

Le SIEPARE remercie l'ensemble des usagés pour leur vigilance.

Pour toute information : 02 37 83 48 35 - secretariat@siepare.fr

Règlement complet : <https://www.siepare.fr>